



EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 08 SEPTEMBRE 2022

Convocation du ----- 1^{ER} septembre 2022
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29
Nombre de Conseillers présents ----- 28
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 220908D006

Classification : 7.1.2 – délibération afférente aux actes budgétaires -
compte administratif

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 27 (jusqu'à 20h15), puis 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE (à partir de 20h15) - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - Mme Mélanie BRIAULT - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : 2 (2 pouvoirs)

Mme Charline BOILÈVE (pouvoir à Mme Déborah JOURDON), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H jusqu'à à 20H15).

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Philippe ROBIN, adjoint aux finances, rappelle que, par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2021 présentés par le Maire, pour le budget principal et les budgets annexes « espace culturel » et « locaux professionnels ».

Des erreurs matérielles ayant ensuite été constatées dans le contenu de la délibération, la Trésorerie d'Ancenis a demandé au Conseil municipal de prendre une nouvelle délibération permettant de rectifier l'affectation des résultats de l'année 2021, ce qui a été fait lors de la séance du 7 juillet 2022.

Dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture demande à la commune de prendre également, et pour les mêmes raisons, une délibération corrective concernant l'approbation du compte administratif 2021, pour le budget principal et le budget annexe « locaux professionnels », afin que cette délibération soit bien en conformité avec les comptes administratifs concernés.

C'est pourquoi, Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2021 présentés par le Maire, pour le budget principal et le budget annexe « locaux professionnels ».

Ceci exposé Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Anne-Marie CORDIER, 1^{ère} adjointe, qui met au vote l'approbation des comptes administratifs concernés :

1. BUDGET PRINCIPAL :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat n-1	487 176,39 €	- 55 512,16 €
Dépenses	4 517 929,91 €	1 935 900,53 €
Recettes	5 322 432,70 €	2 134 638,90 €
Résultat n	804 502,79 €	194 994,75 €
Résultat cumulé	1 291 679,24 €	143 226,21 €

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Après délibéré et un vote à main levée, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 tel que présenté.

Vote : 28 voix pour.

2. **BUDGET ANNEXE « LOCAUX PROFESSIONNELS »:**

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 23/09/2022



ID : 044-214400822-20220908-220908D006-DE

	Fonctionnement	
Résultat n-1	-220,00 €	0,00 €
Dépenses	75 660,61 €	190 238,39 €
Recettes	85 500,00 €	260 000,00 €
Résultat n	9 839,39 €	69 761,61 €
Résultat cumulé	9 619,39 €	69 761,61 €

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 tel que présenté.

Vote : 28 voix pour.

*A l'issu de ces votes, retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.
Arrivée de Monsieur Olivier BLAISE à 20H15.*

Pour extrait conforme.

Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION